



Ville de
**Fleury-
Mérogis**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un janvier, à dix-neuf heures le conseil municipal légalement convoqué en deuxième séance, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Nathalie Batard, 1^{ère} adjointe au Maire,

Date de convocation : 17/01/2019
Date d'affichage : 17/01/2019
En exercice : 23
Présents : 7
Votants : 7

de Présents : Nathalie Batard, Claude Boutin, Didier Rajobson, Nicolas Piffault, Catherine Degoul, Faouzi Cherchali, Caroline Séverin
Ont donné pouvoir :
Excusés : Nadia Le Guern, Alexandra Le Foll, Stéphane Bernard, Karine Ranvier, Gisèle Bikandou, Didier Fillat, Richard Joly
Absents : Joseph Jasmin, Célia Legenty, Ahmed Naceh, Ruddy Sitcharn, Jean-Claude Fauve, Abdel Yassine, Clotilde Clavier, Annie Saltzmann, Jean-Marc Frésil
Secrétaire de séance : Nicolas Piffault

Les décisions du maire

123/2018 Contrat de réservation avec l'association AVAC environnement projet classe découverte pour l'école élémentaire Paul Langevin ZOO parc de Beauval pour un montant de 3265.00 € TTC
124/2018 Création d'une régie d'avance « bons de Noël » aux services des ressources humaines
125/2018 Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie d'avances « bons de Noël » du service des ressources humaines
126/2018 Convention avec l'association Ebony and Ivory pour l'animation musicale de la soirée Rollers pour un montant de 600 € TTC
127/2018 Avenant n°3 au marché de révision générale du PLU : suspension temporaire des prestations, avec la société TEL

1 - Versement anticipé d'un acompte de la subvention 2019 au CCAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

Décide de verser 40 000 € au CCAS au titre d'une avance de subvention au titre de 2019.

Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019

2 - Demande de subvention au conseil départemental dans le cadre de la programmation culturelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

Autorise le Maire de Fleury-Mérogis à solliciter auprès du Conseil départemental de l'Essonne, dans le cadre de l'appel à projets de janvier à décembre 2019 des « *Contrats culturels des territoires* », une subvention au maximum des montants sollicités en fonctionnement et en investissement pour le pôle culture, vie locale et associative de Fleury-Mérogis.

3 - Ralliement à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque santé engagé par le centre interdépartemental de gestion Grande couronne

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre Interdépartemental de gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2020.

Séance levée à 19 h 15